

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juin 2011

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2011 - (n° 3406)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1387

présenté par
M. Carrez-----
ARTICLE 4

À l'alinéa 2, substituer à la référence :

« du second alinéa du i »,

la référence :

« de l'avant-dernier alinéa ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur de référence.